# Procès-Verbal

## Séance du Conseil Municipal
## Du 20 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Régis BOUISSON.

Date de la convocation : 09 octobre 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents :
Mesdames Françoise BERTHO, Stéphanie FÉRIOT, Chantal MASSENOT, Valérie PERRON, Sylvie SUREAU, Kelly TAMBOURAN et Messieurs Alexis BOURSE, Lionel MORICE, Christophe GERVOT, Arnaud RIALLAND, Jordan RICHEUX, Eric WINCKELMULLER.

Pouvoirs : Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT
Geneviève NOBLET à Sylvie SUREAU

Secrétaire de séance : Kelly TAMBOURAN

## Ordre du jour de la séance :

- **N° 2026.47** – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics gérés par Cap Atlantique : *Eau Potable & Assainissement, Gestion des déchets et Equipement Aquatiques*

- **N° 2026.48** – Avis sur le projet du Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo

- **N° 2026.49** – Tarifs de location de la salle polyvalente

- **N° 2026.50** – Transformation de poste (création d'un poste d'agent de maîtrise)

- **N° 2026.51** – Révision du Régime Indemnitaire (RIFSEEP) : intégration du grade d'agent de maîtrise

- **N° 2026.52** – Mise à jour des Commissions Communales

- **N° 2026.53** – Commissions thématiques permanentes de Cap Atlantique : désignation des représentants communaux

- **N° 2026.54** – Cession tronçon de chemin lieu-dit 'Le Passage'

- **N° 2026.55** - CMJ – Subvention à verser (association de don d'organes)

- **N° 2026.56** – SILENE – Conventions de gestion des logements sociaux de Maupertuis et de la Grande Vigne (avec option de rachat pour la Grande Vigne uniquement)

- **Questions Diverses**

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance en date du Mardi 15 septembre 2026.**

## DELIBERATION N° 2026-47 – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics gérés par la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo : *Eau Potable & Assainissement, Gestion des Déchets et Equipement Aquatique*

Monsieur le Président de Cap Atlantique a adressé aux communes membres les rapports annuels suivants :

- Prix et Qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Prix et Qualité des équipements aquatiques,
- Prix et Qualité du service public d'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.

Conformément à l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, ces rapports doivent faire l'objet d'un examen en Conseil municipal en séance publique et d'une délibération d'approbation. Monsieur le Maire sollicite donc l'approbation du conseil municipal sur ces rapports présentant l'activité des services délégués sur l'année 2025.

Après avoir pris connaissance des différents rapports, le Conseil municipal prend acte.

## DELIBERATION N° 2026-48 – Avis sur le Projet du Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo

Après avoir pris connaissance individuellement du projet de pacte de gouvernance intercommunal, lequel définit notamment les modalités de coopération, la place des maires et l'organisation du dialogue au sein de l'établissement public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo.

## DELIBERATION N° 2026-49 – Tarifs location salle polyvalente

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les tarifs relatifs à l'utilisation de la salle polyvalente, applicables à compter du 1er janvier 2027, comme suit :

| | Camoël | Extérieur | Associations |
|---|---|---|---|
| **Location du lundi au vendredi** | | | |
| Une demi-journée | 110 € | 150 € | Gratuit* |
| Une journée entière | 160 € | 210 € | Gratuit* |
| **Location le week-end** | | | |
| Forfait du vendredi 18h00 au dimanche 20h00 | 250 € | 370 € | Gratuit* |
| **Cautions** | | | |
| Matériel | 500 € | 500 € | Sans objet |
| Ménage | 100 € | 100 € | Sans objet |

*La salle est prêtée gracieusement aux associations qui pratiquent des activités hebdomadaires sur le premier créneau horaire uniquement. **Une participation à partir du second créneau sera demandée à hauteur de 30 €.**

**Conditions de paiement**

A la réservation :

- Versement d'un acompte de 30 %
- En cas d'annulation, l'acompte sera restitué uniquement en cas de force majeure.

A la remise des clés :

- Versement du solde de la location suivant tarif en vigueur à la date effective de la location
- Dépôt de 2 chèques de caution

*NB : Le contrat devra impérativement être signé avant la remise des clés*

## DELIBERATION N° 2026-50 – Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'Agent de Maîtrise et suppression d'un poste d'Adjoint Technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Vu l'inscription d'un agent des services techniques sur la liste d'aptitude de la Promotion Interne du 1er juillet 2026 pour accéder au grade d'Agent de Maîtrise (suite à l'obtention de l'examen professionnel),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial Départemental en date du 22 septembre 2026,

Compte-tenu de la qualité du travail réalisé par l'agent, Monsieur le Maire propose de le nommer sur le grade d'Agent de Maîtrise. Il conviendrait donc de transformer son poste en créant un poste d'Agent de Maîtrise et en supprimant un poste d'Adjoint Technique Territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la transformation de poste.

## DELIBERATION N° 2026-51 – Révision du RIFSEEP

Compte-tenu de la création d'un poste d'Agent de Maîtrise, il convient de faire apparaître ce nouveau groupe dans la délibération encadrant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le montant maximum des plafonds ayant été relevé lors de la dernière révision, il n'y a pas d'évolution à ce niveau-là.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## DELIBERATION N° 2026-52 – Commissions Communales *(mise à jour des membres)*

**Finances – Budget** : Valérie PERRON, Lionel MORICE, Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Marylène BIZEUL, Eric WINCKELMULLER, Sylvie SUREAU

**Communication – Vie Citoyenne** : Valérie PERRON, Marylène BIZEUL, Christophe GERVOT, Régis BOUISSON, Kelly TAMBOURAN, Stéphanie FERIOT, Arnaud RIALLAND

**Urbanisme – Cadre de Vie** : Régis BOUISSON, Alexis BOURSE, Valérie PERRON, Lionel MORICE, Chantal MASSENOT, Jordan RICHEUX, Marylène BIZEUL, Françoise BERTHO, Geneviève NOBLET

**Voirie/Chemins – Travaux – Bâtiments** : Lionel MORICE, Eric WINCKELMULLER, Christophe GERVOT, Régis BOUISSON, Jordan RICHEUX, Marylène BIZEUL, Alexis BOURSE

**Vie Associative – Numérique – Petit Patrimoine** : Christophe GERVOT, Eric WINCKELMULLER, Kelly TAMBOURAN, Régis BOUISSON, Sylvie SUREAU

**Enfance/Jeunesse – Vie Scolaire** : Alexis BOURSE, Stéphanie FERIOT, Jordan RICHEUX, Kelly TAMBOURAN, Françoise BERTHO

**Transition Climatique – Environnement** : Chantal MASSENOT, Eric WINCKELMULLER, Christophe GERVOT, Lionel MORICE

**Culture** : Chantal MASSENOT, Eric WINCKELMULLER, Stéphanie FERIOT, Kelly TAMBOURAN, Christophe GERVOT

## DELIBERATION N° 2026-53 – Désignation des membres des commissions thématiques communautaires

À la suite de l'adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire par délibération le 24 septembre 2026, les commissions thématiques permanentes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ont été définies autour des trois axes du Projet de Territoire :

- **Commission des Services Publics Environnementaux**

  Prévention et valorisation des déchets et cycle de l'eau ; énergie, plan climat et transition écologique ; biodiversité, agriculture et forêt ;

- **Commission Aménagement Durable du Territoire**

  Aménagement, gestion du trait de côte et prévention des inondations ; habitat, accueil des gens du voyage et CISPD ; développement économique et emploi ; mobilités ;

- **Commission Vie Locale et Attractivité Intercommunale**

  Relation usagers, conseil de développement, contrat local de santé et Convention Territoriale Globale ; tourisme ; grands équipements communautaires culturels ; piscines et autres équipements communautaires sportifs ; numérique et desserte numérique.

Conformément au règlement intérieur :

- Chaque élu communautaire est obligatoirement membre d'une commission ;
- Chaque commune dispose au minimum de **deux représentants par commission**, élus communautaires et/ou élus municipaux ;
- Les communes disposant d'un ou deux élus communautaires peuvent désigner **un ou deux élus municipaux par commission**, dans la limite de deux représentants de la commune par commission.

**Après délibération les membres suivants sont désignés à l'unanimité** :

| COMMISSION | MANDAT (municipal ou communautaire) | NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLU·E |
|---|---|---|
| **Services Publics Environnementaux** | **Vice-Président** | 1. M. Régis BOUISSON |
| | **Elu·e municipal** | 2. Mme Chantal MASSENOT |
| **Aménagement Durable du Territoire** | **Elu·e municipal** | 1. M. Christophe GERVOT |
| | **Elu·e municipal** | 2. M. Arnaud RIALLAND |
| **Vie Locale et Attractivité Intercommunale** | **Elu·e municipal** | 1. M. Alexis BOURSE |
| | **Elu·e municipal** | 2. Mme Sylvie SUREAU |

**Commission Locale d'évaluation des charges transférées** (CLECT) :

Monsieur Régis BOUISSON a été désigné membre suppléant

(Madame Valérie PERRON étant membre titulaire).

## DELIBERATION N° 2026-54 – Cession tronçon de chemin lieu-dit 'Le Passage'

Les futurs acquéreurs de la propriété sise au n°27 de la route du passage souhaitent acquérir le tronçon de chemin qui longe l'arrière de maison. Il s'agit du bout d'une impasse dont la superficie est estimée à quelques mètres carrés.

Ce tronçon de chemin n'ayant plus d'utilité publique peut être cédé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la cession,
- **Fixe** le prix à 50 €/m²,
- **Dit** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

## DELIBERATION N° 2026-55 – Subvention de fonctionnement à l'association Transhépate

Monsieur Alexis BOURSE, 1er Adjoint en charge de l'Enfance-Jeunesse, explique aux élus que huit jeunes de la Commune se sont mobilisés, par l'intermédiaire de la Fédé, pour sensibiliser la population au don d'organe. Différentes actions ont été menées, dont une randonnée. Ils ont demandé à la Commune de bien vouloir faire un don à l'Association Transhépate.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## DELIBERATION N° 2026-56 – SILÈNE – Conventions de gestion des logements sociaux de Maupertuis et de la Grande Vigne

Logements de la Grande Vigne :

Compte-tenu des difficultés récurrentes dans les relations avec Morbihan Habitat, caractérisées notamment par des délais de réponse importants et par l'absence de reversement de loyers attendus par la commune dans des délais raisonnables, la Silène a été contactée pour en reprendre la gestion.

Monsieur le Maire rappelle que la Silène est propriétaire et gestionnaire des logements sociaux implantés sur la commune aux Gapois et prochainement au Jardin des Iles. Il apparait logique que l'ensemble des logements sociaux soit confié à un même bailleur.

La Silène a accepté de reprendre la gestion des 5 logements pour un an mais souhaiterait les racheter à la commune à l'issue de la convention.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le sujet du jour ne porte pas sur la vente mais sur la gestion. La question d'une éventuelle vente devra être travaillée au cours du premier semestre 2027 afin de prendre une décision courant juin 2027.

Monsieur le Maire annonce les points majeurs de la convention :

| | |
|---|---|
| A compter du : | 1er décembre 2026 |
| Durée : | un an |
| Reconduction : | Option de rachat au terme de la convention, possibilité de prolonger la convention jusqu'à la signature de l'acte authentique |
| Dénonciation : | 3 mois avant l'échéance de la période en cours |
| Objet : | gestion d'immeuble à vocation d'habitat |
| Coût : | forfait de 600 € HT par logement pour la mise en place du mandat<br>Forfait de 1 000 € HT par logement/an<br>Travaux exceptionnels et gestion des sinistres : 5 % du montant des travaux réalisés |

Logements rue de Maupertuis :

| | |
|---|---|
| A compter du : | 1er mars 2027 (date prévisible de mise en location) |
| Durée : | 2 ans |
| Reconduction : | tacite pour une durée d'un an |
| Dénonciation : | 3 mois avant l'échéance de la période en cours |
| Objet : | gestion d'immeuble à vocation d'habitat |
| Coût : | forfait de 600 € HT par logement pour la mise en place du mandat<br>Forfait de 1 000 € HT par logement/an<br>Travaux exceptionnels et gestion des sinistres : 5 % du montant des travaux réalisés |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- Travaux rue Paul Ladmirault :
  - les travaux avancent un peu plus vite que prévu
  - le parking du cimetière sera disponible pour la Toussaint
  - la circulation passera en alternat quand les travaux d'enrobé seront achevés

- Anciens gîtes communaux :
  - La convention de location des logements auprès de Cap Atlantique prendra fin au 31 décembre 2026 et ne sera pas renouvelée.
  - Deux agences ont été contactées pour en prendre la gestion ; les deux grands logements seront loués à l'année et le petit resterait vraisemblablement meublé, il pourrait être utilisé en logement d'urgence. Rien n'est véritablement arrêté à ce jour.

- Commerçants de Camoël :

  Suite à la diffusion du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre dernier, les commerçants de Camoël se sont manifestés auprès de la mairie.

  Ils ont été surpris et mécontents de lire que Madame Noblet avait parlé en leur nom.

  Ils ont demandé à ce que la vérité soit rétablie : Madame Noblet n'est pas leur porte-parole, elle ne connaît pas leur situation financière et ils n'ont pas l'intention de demander des indemnités à la Commune à cause des travaux.

- Horaires de la médiathèque :

  A la demande de certains, la bibliothécaire a soumis une modification des heures d'ouverture aux élus. Certains ajustements seront faits et communiqués ultérieurement.

La séance est levée à 21 heures 30

Le Maire,
Régis BOUISSON